

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67179

OBJET :

Office du
Tourisme :
fixation du
nombre des délé-
gués municipaux
et extra-munici-
paux au sein du
Conseil d'Admi-
nistration

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX; NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal réuni le 31 juillet 1967, avait décidé en application des nouveaux décrets du 4 avril 1966 de transformer l'Office du Tourisme, le Conseil d'Administration devant comporter un minimum de 12 membres (5 municipaux et 7 extra-municipaux).

La Commission du Tourisme, réunie le 13 novembre 1967, propose que le nombre des membres soit porté à 15, les extra-municipaux passant de 7 à 10.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu sa délibération du 31 juillet 1967,
Vu les propositions de la Commission du Tourisme du 13.11.1967,

DECIDE :

- de porter de 12 à 15 membres le nombre des délégués au sein du Conseil d'Administration du nouvel office du Tourisme, soit 5 municipaux et 10 extra-municipaux.

- les membres extra-municipaux pourraient représenter les groupements ou associations suivantes :

- Hôteliers
- Commerçants
- Sté des Régates
- Casinos
- Complexe de loisirs
- Syndicat d'Initiatives
- Comité du festival
- ROC OMnisports etc...

Fait et délibéré A ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

LA ROCHELLE, le 28 DEC. 1967



Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,
L. LALANDE

POUR COPIE CONFORME,
L'Attaché Chef de Section,

[Handwritten signature]